

Aide au choix du mode de gestion

Régie, délégation, société publique : comparez les montages à périmètre égal et décidez sur des chiffres, avec un dossier juridiquement sécurisé.

Régie, DSP, SPL, SEMOP

Coût complet

Analyse multicritère

CGCT & commande publique

Vos enjeux



Régie ou délégation : quel est le bon choix ?

Un contrat arrive à échéance ou un service se crée : quel montage sert le mieux l'utilisateur et le contribuable ?



Que coûte vraiment votre service ?

Sans coût complet, impossible de comparer une régie à une délégation : charges indirectes, investissements et contrôle comptent.



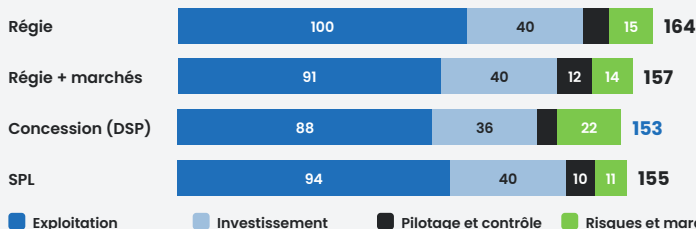
Votre décision est-elle sécurisée ?

Procédures, personnel, biens de retour, fiscalité : chaque montage a ses règles et ses risques contentieux.

Le coût complet de chaque montage sur 12 ans

Illustration - données fictives

Base 100 = coût d'exploitation de la régie - coûts actualisés



Aucun montage n'est moins cher par principe : l'écart se joue sur la productivité, le risque et le contrôle.

Coût complet du service

Exploitation + investissement + structure et contrôle
Comparé à périmètre et qualité égaux

Taux de couverture

Recettes des usagers / coût complet du service
Fixe la part de l'utilisateur et celle du contribuable

Risque transféré

Part du risque d'exploitation portée par l'opérateur
Ce qui distingue une concession d'un marché

Notre méthode en 4 étapes

01

Diagnostic

Diagnostic du service

- Périmètre, patrimoine, contrats et personnels
- Coût complet et recettes sur 3 à 5 exercices
- Qualité de service et attentes des élus

02

Scénarios

Montages possibles

- Régie, marché, concession, SPL, SEM, SEMOP
- Faisabilité juridique de chaque montage
- Conséquences RH, fiscales et patrimoniales

03

Analyse

Comparaison chiffrée

- Coût complet actualisé et tarif à l'utilisateur
- Matrice des risques et analyse multicritère
- Effet sur le budget et la prospective

04

Décision

Délibération

- Rapport de présentation et projet de délibération
- Avis de la CCSPL et du comité social territorial
- Feuille de route de mise en œuvre

POUR QUI ?

Communes, intercommunalités et syndicats dont un contrat de délégation arrive à échéance, ou qui créent, reprennent ou mutualisent un service : eau, assainissement, déchets, restauration, piscines, stationnement, transports.

Votre service passé au crible, dimension par dimension

Chaque scénario est comparé sur le même périmètre, la même qualité de service et la même durée : les écarts deviennent lisibles et défendables devant l'assemblée.

Dimension	Ce que nous documentons	Comment nous le modélisons
Coûts et recettes	Charges directes et indirectes, investissements, recettes des usagers, subventions, budget annexe M4 ou M57	Coût complet actualisé par scénario, prix de revient unitaire et taux de couverture
Patrimoine	Inventaire et état des ouvrages, programme de renouvellement, biens de retour et biens de reprise	Plan de renouvellement chiffré, valeur nette comptable, indemnité éventuelle en fin de contrat
Ressources humaines	Effectifs, statuts, temps de travail, régimes indemnitaires, compétences clés	Coût de reprise ou de transfert des personnels (Code du travail, art. L.1224-1 et L.1224-3)
Fiscalité	TVA, FCTVA, impôt sur les sociétés, CFE et CVAE, taxe foncière selon le montage	Effet net de la fiscalité sur le coût du service et sur le tarif
Risques	Fréquentation, recettes, prix de l'énergie, travaux, évolutions réglementaires	Matrice des risques : qui les porte, à quel coût, avec quelles garanties
Gouvernance et contrôle	Capacité de pilotage, indicateurs, information des élus et des usagers	Coût du contrôle, indicateurs contractuels, analyse du rapport annuel du délégataire

Les montages juridiques comparés

Régie

CGCT, art. L.2221-1 et s.

Gestion directe. Un SPIC en régie a au moins l'autonomie financière, voire la personnalité morale.

Marché

Code de la commande publique

La collectivité paie des prestations et conserve le risque d'exploitation.

Concession

CCP, art. L.1121-1

Délégation de service public : le risque d'exploitation passe au délégataire.

SPL

CGCT, art. L.1531-1

Capital 100 % public, au moins deux actionnaires, contrat sans mise en concurrence (quasi-régie).

SEMOP

CGCT, art. L.1541-1

Société à objet unique : l'actionnaire privé et le contrat sont choisis en une seule mise en concurrence.

Du diagnostic à la délibération

Diagnostic

Coût complet, patrimoine, personnels

Scénarios

Montages juridiquement possibles

Comparaison

Coûts, risques, analyse multicritère

Avis

CCSPL et comité social territorial

Délibération

L'assemblée choisit le mode de gestion

Les étapes clés d'une délégation de service public

- ✓ Avis de la CCSPL (CGCT, art. L.1413-1) et du comité social territorial
- ✓ Délibération sur le principe, au vu d'un rapport (art. L.1411-4)
- ✓ Analyse des candidatures et des offres par la commission (art. L.1411-5)
- ✓ Négociation, puis choix du délégataire par l'assemblée (art. L.1411-7)

Durée du contrat limitée et fixée selon les investissements à amortir (CCP, art. L.3114-7).

Calendrier type d'un renouvellement

Échéance du contrat	J
Lancement de l'étude	J - 30 mois
Délibération de principe	J - 22 mois
Consultation et négociation	J - 20 à - 8
Délibération d'attribution	J - 6 mois
Tuilage et transfert	J - 6 à J

Calendrier indicatif, à adapter au service.

Votre dossier de décision

- ✓ Rapport de présentation des modes de gestion
- ✓ Comparaison des coûts complets
- ✓ Matrice des risques
- ✓ Projet de délibération et saisine des instances
- ✓ Feuille de route de mise en œuvre

POINT DE VIGILANCE

Un changement de mode de gestion s'anticipe : faute d'étude lancée deux à trois ans avant l'échéance, la collectivité n'a plus le choix, et les avenants de prolongation sont strictement encadrés.

Vos livrables

 Diagnostic du service

Coût complet, patrimoine, personnels et qualité de service sur 3 à 5 exercices.

 Étude comparative

Chaque montage chiffré à périmètre égal : coût, tarif, risques.

 Analyse juridique et fiscale

Faisabilité, procédures, TVA et FCTVA, conséquences pour le personnel.

 Matrice multicritère

Critères et pondérations fixés avec vos élus, scénario recommandé.

 Rapport et délibération

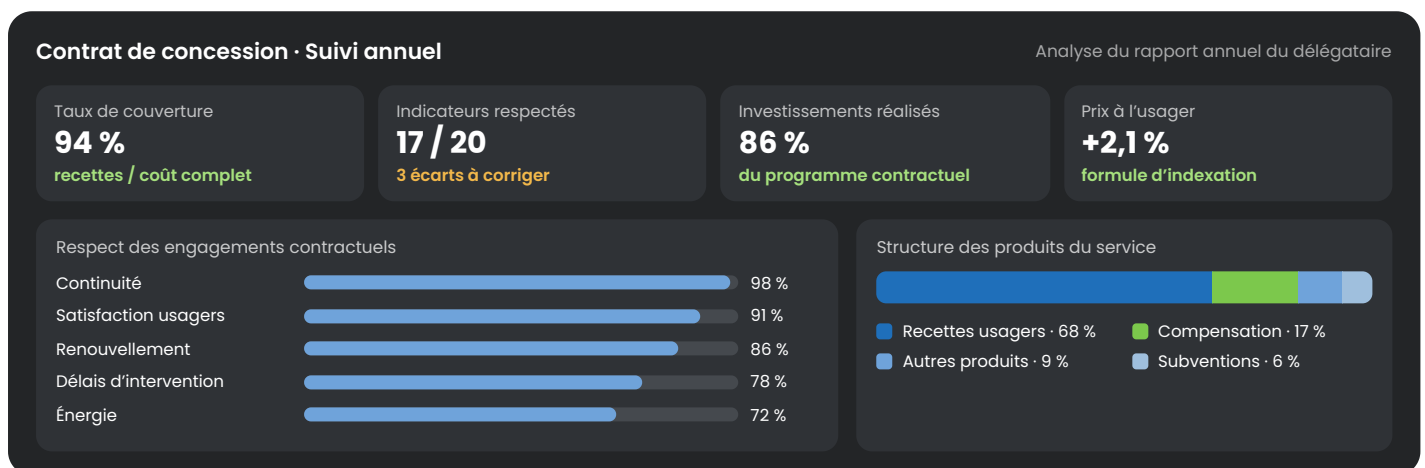
Rapport de présentation, projet de délibération, saisine de la CCSPL et du CST.

 Tableau de bord Power BI

Indicateurs pour piloter la régie ou contrôler le délégataire.

Votre tableau de bord de contrôle du contrat

Illustration · données fictives



Une analyse multicritère pondérée

Coût complet pour la collectivité	30 %
Qualité de service et prix pour l'utilisateur	25 %
Maîtrise et capacité de contrôle	20 %
Risques conservés	15 %
Souplesse et réversibilité	10 %

Illustration : critères et pondérations fixés avec vos élus.

Trois trajectoires types

Gestion directe

Régie, avec ou sans marchés de prestations : maîtrise totale, risque conservé.

Gestion déléguée

Concession : risque d'exploitation transféré, contrôle à organiser.

Société publique

SPL, SEM ou SEMOP : un outil partagé, au plus près des élus.

Les + Edgar Consulting

- ✓ Double regard : finances publiques et droit des contrats publics
- ✓ Une comparaison chiffrée à périmètre égal, sans parti pris
- ✓ Commissaires aux comptes : une lecture experte des comptes des délégataires et des sociétés publiques
- ✓ Élus, direction générale et services impliqués à chaque étape

Un conseil sans parti pris

Régie ou délégation, nous n'avons aucun intérêt dans le montage retenu : notre seule mission est d'éclairer votre choix. Étude complète, contre-expertise d'une étude existante ou contrôle d'un contrat en cours.

Format sur mesure · devis sur demande



PARLONS DE VOTRE SERVICE

Stéphane Marello

Expert-comptable, commissaire aux comptes · Expert secteur public local

06 09 07 19 96 stephane.marello@edgar-consult.com